

Code de conduite des achats, éthique et approvisionnement durable

Qui sommes-nous

Hager Group est l'un des principaux fournisseurs de solutions de services pour les installations électriques dans les bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels.

Notre gamme de solutions et de services s'étend de la distribution d'énergie à la gestion des câbles et des systèmes de sécurité à l'automatisation des bâtiments.

En tant qu'entreprise familiale indépendante basée à Blieskastel, en Allemagne, nous sommes l'un des leaders de l'innovation dans le secteur.

12.100 employés génèrent un chiffre d'affaires de 2,6 milliards d'euros. Nos composants et solutions sont produits sur 22 sites dans le monde entier et des clients dans plus de 100 pays du monde entier leur font confiance. Nous devons notre succès à leur confiance.

Principes du Code de conduite des achats, éthique et approvisionnement durable : champ d'application

En tant que Hager SE, avec les sociétés liées à cette société en vertu du droit des sociétés (ci-après dénommées « **HAGER** »), nous nous engageons à être une entreprise qui vit la responsabilité éthique, sociale et écologique au sein de l'entreprise et dans ses relations avec ses partenaires commerciaux. Les exigences comportementales énoncées dans le présent Code de conduite des achats, d'éthique et d'approvisionnement durable (ci-après dénommé Code de conduite des achats) décrivent les principes fondamentaux qui doivent être respectés par les vendeurs, fournisseurs, sous-traitants et autres parties contractantes avec HAGER (ci-après dénommés « **partenaires commerciaux** »). Le code de conduite des achats, d'éthique et d'approvisionnement durable de HAGER constitue la base de nos relations commerciales et fait donc partie intégrante des contrats avec nos fournisseurs, sous-traitants et autres partenaires contractuels. Nous attendons de nos partenaires commerciaux non seulement qu'ils suivent les principes du présent Code de conduite en matière d'achat, mais qu'ils les

communiquent également à leurs fournisseurs, sous-traitants et partenaires commerciaux, et qu'ils prennent des mesures raisonnables pour s'assurer que ces parties prenantes adhèrent à ces principes.

Pour nous assurer que ces principes du présent Code de conduite des achats des fournisseurs sont mis en pratique, nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils mettent le Code de conduite des achats à la disposition de tous les employés, partenaires commerciaux ou autres parties prenantes concernés par les canaux appropriés. En outre, nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils sensibilisent leurs employés au mécanisme de plainte HAGER pour les personnes et les groupes susceptibles d'être touchés par des impacts négatifs.

Le respect de toutes les lois et réglementations applicables des pays dans lesquels nous opérons est essentiel pour nous. Nous attendons la même chose de nos partenaires commerciaux. Si un partenaire commercial est soumis à des exigences découlant d'une relation contractuelle avec HAGER qui contiennent des dispositions plus spécifiques que le présent Code de conduite en matière d'achat, les règles contractuelles prévalent. Si la législation nationale ou locale s'écarte des exigences du code de conduite des achats de HAGER, HAGER suppose que les réglementations les plus strictes en matière de protection des personnes et de la nature sont toujours respectées.

Table des matières

Principes du code de conduite des achats

Hager

Droits de l'homme

- Travail des enfants
- Travail forcé
- Discrimination et harcèlement

Pratiques d'emploi

- Dialogue social
- Santé et sécurité
- Temps de travail et salaires

Environnement

- Gestion de l'environnement
- Changement climatique
- Conception pour l'environnement
- Approvisionnement responsable en matières premières
- Éviter l'obsolescence programmée
- Transport

Éthique des affaires

- Respect des lois anti-corruption
- Cadeaux et invitations
- Conflit d'intérêts
- Prévention des conflits d'intérêts

Respect des lois

- Contrôle des exportations et des importations
- Concurrence et antitrust
- Droits généraux en matière de protection des données
- Propriété intellectuelle
- Protection des informations et des données

Obligations d'information

- Informations sur le produit
- Substances dangereuses
- Profil environnemental du produit

Dépendance et risques de l'entreprise

Évaluation des entreprises

Évaluation du sous-traitant

Qualité

Numérisation

Systèmes de gestion

Devoir de diligence

Dénonciation

Contact et traitement des plaintes

Droits de l'homme

HAGER s'engage à respecter les conditions d'emploi et de travail recommandées par l'Organisation internationale du travail (OIT), ainsi que les dispositions de la loi sur le devoir de diligence de la chaîne d'approvisionnement.

HAGER attend de ses Partenaires Commerciaux qu'ils respectent le droit du travail qui leur est applicable et qu'ils veillent à ce que leurs employés respectent également les conditions d'emploi et de travail recommandées par l'Organisation Internationale du Travail

Travail des enfants

HAGER ne tolère pas le travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement. Le travail des enfants est présumé si l'emploi a lieu avant l'âge de la fin de la scolarité obligatoire, selon la loi du lieu d'emploi, à condition que l'âge d'emploi ne soit pas inférieur à 15 ans, conformément aux articles 2 (4) et 4 à 8 de la convention no 138 de l'OIT, ou, à moins de 18 ans, conformément à l'article 3 de la convention no 182 de l'OIT.

Les partenaires commerciaux doivent éviter toute forme de travail des enfants dans leurs opérations commerciales, conformément aux normes fondamentales du travail de l'OIT et aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Si une réglementation nationale concernant le travail des enfants prévoit des normes plus strictes, les partenaires commerciaux doivent les respecter en priorité.

Travail forcé et esclavage moderne

Les partenaires commerciaux de HAGER veilleront à ce que tous les travaux soient volontaires dans le cadre de leurs opérations et de leur chaîne d'approvisionnement. Les partenaires commerciaux de HAGER ne doivent pas faire la traite des personnes ou utiliser toute forme de travail forcé ou carcéral. Le travail involontaire comprend le transport, l'hébergement, le recrutement, le transfert, la réception ou l'emploi de personnes au moyen de menaces, de force, de coercition, d'enlèvement, de fraude ou de paiements à toute personne ayant le contrôle d'une autre personne à des fins d'exploitation.

Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils se conforment à la Convention n° 29 de l'OIT concernant le travail forcé du 17 juin 1999 et qu'ils mettent en œuvre des mesures pour s'assurer que de telles pratiques n'ont pas lieu au sein de leur propre organisation ou chaîne d'approvisionnement. Sur demande, les

partenaires commerciaux de HAGER doivent démontrer quelles mesures ont été prises pour éradiquer l'esclavage de leur organisation et/ou de leur chaîne d'approvisionnement.

Discrimination et harcèlement

Les partenaires commerciaux de HAGER doivent garantir l'égalité des chances et l'égalité de traitement. Nos partenaires commerciaux doivent fournir un environnement qui ne permet pas la discrimination et maintenir une relation respectueuse et digne avec leurs employés, exempte de harcèlement, d'intimidation ou d'intimidation.

Cette loi interdit la discrimination à l'encontre des employés ou des candidats à un emploi en raison de la race, de l'origine nationale ou ethnique, du sexe, de la grossesse, de l'état matrimonial ou parental, de l'âge, du handicap, de la religion ou des convictions, de l'orientation sexuelle ou de toute autre caractéristique spécifiée par la loi anti-discrimination applicable. Les fournisseurs et autres partenaires commerciaux doivent promouvoir un environnement de travail inclusif qui valorise la diversité de ses employés.

Pratiques d'emploi

Social Dialogue

Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent les droits des travailleurs de s'associer librement et de communiquer ouvertement avec la direction au sujet des conditions de travail sans crainte de harcèlement, d'intimidation, de sanction, d'ingérence ou de représailles.

Cela inclut l'acceptation de tout droit des travailleurs d'exercer les droits légaux de libre association, y compris l'adhésion ou non à toute association de leur choix dans le cadre juridique national approprié.

Santé et sécurité

Nos partenaires commerciaux doivent établir un système de gestion de la santé et de la sécurité approprié (e.g. ISO 45001, ou équivalent) pour protéger la santé, la sécurité et le bien-être des employés, des entrepreneurs, des visiteurs et des autres personnes susceptibles d'être touchées par leurs activités. Ils s'efforcent d'éliminer les décès, les accidents du travail et les atteintes à la santé et limitent l'exposition aux risques pour la sécurité.

Les fournisseurs doivent prendre les mesures appropriées pour fournir un environnement de travail hygiénique et doivent s'assurer que les performances et la sécurité des employés ne sont pas altérées par l'alcool, les substances contrôlées, les drogues légales et illégales.

Les travailleurs ne doivent pas faire l'objet de mesures disciplinaires pour avoir soulevé des préoccupations en matière de sécurité et ont le droit de refuser des conditions de travail dangereuses sans crainte de représailles jusqu'à ce que la direction réponde adéquatement à leurs préoccupations.

Temps de travail et salaires

Les partenaires commerciaux doivent fonctionner en tenant compte des normes de l'OIT régissant le travail, les heures de repos, le nombre maximum de jours de travail consécutifs et les congés annuels. Toute heure supplémentaire doit être volontaire dans les limites de la législation du travail applicable ou des normes de l'OIT.

Tous les partenaires commerciaux de HAGER doivent verser à leurs employés une rémunération appropriée qui correspond au moins aux salaires minimaux prévus par la loi ou la convention collective de la région concernée. Les déductions injustifiées sur les salaires ne sont pas autorisées. En outre, les compétences professionnelles des employés à tous les niveaux doivent être encouragées par des mesures appropriées de formation et de perfectionnement.

Environnement

Gestion de l'environnement

HAGER s'engage à réduire l'empreinte carbone de ses activités, ainsi qu'à réduire sa consommation de ressources naturelles. L'accent est mis sur les questions environnementales à l'échelle mondiale, où le changement climatique est le plus émergent. L'industrie est un acteur clé pour pouvoir résoudre ces problèmes. C'est pourquoi HAGER s'engage à fournir des solutions réalisables avec un impact minimal sur notre environnement.

HAGER attend de ses partenaires commerciaux qu'ils fixent les mêmes normes élevées. Nos partenaires commerciaux s'engagent à traiter les questions environnementales d'un point de vue stratégique et systématique. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils identifient

leurs propres risques environnementaux et mettent en œuvre des mesures pour les atténuer. Par conséquent, nos partenaires commerciaux doivent disposer d'un système de gestion environnementale conforme aux exigences minimales suivantes :

- Avoir un programme d'amélioration de l'environnement, avec des objectifs et des plans d'action.
- Connaître et respecter les lois et les permis environnementaux applicables et se conformer aux exigences de déclaration applicables en vertu de ces lois et permis.
- S'assurer que les employés ont des compétences et une formation adéquates et documentées en matière d'environnement.
- Mettre en place des procédures appropriées de signalement des incidents et d'enquête, y compris un processus de mesures correctives.
- Se conformer à la disposition relative à la fabrication de produits contenant du mercure ajouté, à l'interdiction d'utiliser du mercure et des composés du mercure ajouté dans les procédés de fabrication et à l'interdiction du traitement des déchets de mercure en violation de la Convention de Minamata sur le mercure du 10 octobre 2013.
- Se conformer à la Convention de Stockholm du 23 mai 2001 sur les pollutions organiques persistantes concernant l'interdiction de la production de produits chimiques ou de la manipulation, de la collecte, du stockage et de l'élimination des déchets.
- Respecter l'interdiction d'importation et d'exportation de déchets dangereux conformément à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leurs éliminations du 22 mars 1989, et au sens du règlement (CE) n° 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 concernant les transferts de déchets

La certification environnementale selon la norme ISO 14001 ou équivalente est perçue favorablement.

Changement climatique

Les partenaires commerciaux de HAGER doivent réduire leur empreinte carbone pour contribuer à la réalisation des objectifs convenus dans le cadre de la Conférence de Paris sur le climat, notamment le scénario 1,5 degré, qui a été

présenté par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en novembre 2018. Il est nécessaire de trouver des solutions économiques pour améliorer l'efficacité énergétique et minimiser la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Pour la vérification et le développement de ces thèmes et indicateurs clés de performance, il est recommandé que les partenaires commerciaux de HAGER participent à des initiatives appropriées et obtiennent des notations appropriées (par exemple, CDP/Carbon Disclosure Project), et publient leurs émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1 et 2, et pour les principales catégories d'émissions du scope 3, conformément à ISO16069.

En outre, HAGER se réserve le droit de demander à ses fournisseurs l'empreinte CO2 des produits (scope 1 à 3) pour les produits, processus et services qu'ils fournissent à HAGER (sous réserve d'une demande spécifique). L'enregistrement, le calcul, l'évaluation et la communication des données pertinentes sur le CO2 devraient également avoir lieu conformément aux normes en vigueur du protocole sur les gaz à effet de serre (GES).

Conception pour l'environnement

Afin d'atteindre une faible empreinte carbone, une efficacité des ressources et une économie compétitive, les entreprises doivent réaliser la transition en tant que conception environnementale, en particulier en tenant compte de l'économie dite circulaire. Une économie circulaire est un système où la valeur des produits, des matériaux et des ressources est maintenue dans l'économie le plus longtemps possible. HAGER valorisera les partenaires commerciaux qui innovent dans des produits et/ou services conformes aux exigences de l'économie circulaire en :

- réduire l'utilisation de matières premières et de ressources (vierges),
- utiliser des matériaux recyclés/biosourcés dans la mesure du possible,
- éviter autant que possible l'utilisation d'éléments de terres rares (ETR),
- conception (modulaire) pour la réutilisation et le recyclage, ou

- en utilisant des matériaux facilement recyclables.

En parallèle, cette transition aidera les partenaires commerciaux à réduire leur consommation d'énergie, d'eau et de ressources naturelles en mettant en place des mesures de conservation et de substitution et à se conformer aux attentes de nos fournisseurs :

- mettre en œuvre une approche systématique pour identifier, contrôler et réduire les eaux usées et les émissions atmosphériques produites par ses activités ;
- mettre en œuvre une approche systématique pour identifier, gérer, réduire et éliminer ou recycler de manière responsable les matières dangereuses et non dangereuses ;
- minimiser la consommation de substances dangereuses en mettant en œuvre des mesures de réduction/substitution et en prévenant la pollution ; ou
- analyser les déchets mis en décharge et fixer des objectifs pour réduire la quantité d'élimination dans les sites d'enfouissement.

Approvisionnement responsable en matières premières

Les partenaires commerciaux de HAGER doivent faire preuve de diligence raisonnable responsable vis-à-vis de leurs partenaires commerciaux en ce qui concerne l'approvisionnement et l'extraction de matériaux dits de conflit, y compris, mais sans s'y limiter, l'étain, le tantale, le tungstène et l'or, utilisés dans les produits. Le devoir de diligence doit être conforme aux parties pertinentes du Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence ou à¹ des processus équivalents.

Si un produit fourni par un partenaire commercial à HAGER contient un ou plusieurs des minerais dits de conflit (étain, tantale, tungstène ou or), le partenaire commercial est tenu de procéder à un examen approprié de la chaîne d'approvisionnement afin de s'assurer que les minerais de conflit proviennent de mines et de fonderies situées en dehors des régions en conflit.

À la demande de HAGER, le partenaire commercial doit transmettre toutes les

informations pertinentes sur les fonderies ou raffineries concernées.

Éviter l'obsolescence programmée

Le cas échéant, les partenaires commerciaux doivent s'engager dans des pratiques d'écoconception et ne pas appliquer de techniques visant à réduire délibérément la durée de vie d'un produit pour augmenter son taux de remplacement.

Transport

Tous les transports ont un impact environnemental important. C'est pourquoi HAGER encourage ses partenaires commerciaux à réduire cet impact en utilisant les moyens de transport les plus respectueux de l'environnement, dans la mesure du possible.

Les partenaires commerciaux de HAGER doivent utiliser des véhicules économes en carburant et à faibles émissions lorsqu'ils transportent des marchandises ou fournissent des services pour HAGER. Si possible, les méthodes de transport maritime ou terrestre doivent être utilisées autant que possible au lieu du fret aérien.

Les partenaires commerciaux de HAGER doivent être prêts à fournir des informations sur les aspects environnementaux du transport de marchandises à HAGER, par exemple le mode de transport, les émissions des modes de transport, les matériaux d'emballage et les lieux de production.

Éthique des affaires

Tous les partenaires commerciaux de HAGER s'engagent à prendre des décisions commerciales sans tenir compte des intérêts personnels, y compris ceux des parents ou d'autres personnes proches, uniquement sur la base de critères factuels et objectifs et doivent éviter toute forme de conflit d'intérêts.

Respect des lois anti-corruption

HAGER applique une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de corruption et d'irrégularité financière. Nous nous engageons à lutter contre la corruption, y compris les pots-de-

minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque

¹ Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en

vin et l'extorsion, le financement négligent d'activités criminelles et/ou les pratiques contraires à l'éthique.

Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils favorisent une culture d'intégrité basée sur la transparence, la conformité et les pratiques commerciales éthiques. Les partenaires commerciaux ne doivent ni tolérer ni se livrer à aucune forme de corruption ou de trafic d'influence et ne doivent pas accorder, offrir ou promettre, ou demander - directement ou indirectement - quoi que ce soit de valeur à un agent public ou à un employé du secteur privé pour influencer des actions ou obtenir un avantage indu. Cela inclut toute forme de paiement de facilitation.

Système de gestion de la prévention de la corruption

Les partenaires commerciaux de HAGER doivent mettre en œuvre un système de gestion adéquat pour la prévention de la corruption qui correspond à leur profil de risque. Cela comprend généralement :

- Une déclaration écrite ou une politique publique contre la corruption qui traite de la corruption d'agents publics et d'entreprises privées.
- Mettre en œuvre des mesures pour prévenir la corruption et assurer une sensibilisation et une adhésion adéquates à leur politique de lutte contre la corruption parmi les employés, les représentants et les partenaires commerciaux.
- Élaborer et maintenir un système de procédures comptables et de contrôles internes adéquats visant à prévenir la dissimulation de la corruption ou le financement de la corruption ou la fausse déclaration des états financiers et conçu pour maintenir un contrôle transparent, complet et précis des livres et registres. Le système doit être vérifiable et les enregistrements doivent être vérifiables.
- Avoir les capacités en place pour assurer une diligence raisonnable et un suivi adéquats des partenaires commerciaux et s'assurer que les partenaires commerciaux se conforment à des pratiques commerciales éthiques.
- Mettre en place des mécanismes de signalement des préoccupations et d'enquête sur ces signalements. Les mécanismes doivent protéger la confidentialité et l'intégrité

de l'enquête et le fournisseur ou les autres partenaires commerciaux doivent empêcher les représailles contre le déclarant ou tout participant aux enquêtes.

- Mettre en œuvre des procédures de surveillance et d'application pour assurer la conformité à toutes les lois et réglementations anticorruption applicables des pays dans lesquels le fournisseur ou d'autres partenaires commerciaux opèrent.

Cadeaux et divertissements

HAGER attend de ses partenaires commerciaux qu'ils s'abstiennent d'utiliser abusivement les invitations et les cadeaux dans le but d'influencer les autres. Toute invitation ou tout cadeau offert aux employés de HAGER ou aux personnes liées doit être approprié ou de valeur mineure et peut être interprété comme l'expression des coutumes commerciales locales généralement acceptées. De même, les partenaires commerciaux doivent s'abstenir de demander des avantages indus aux employés de HAGER.

Prévention des conflits d'intérêts

HAGER attend de ses partenaires commerciaux qu'ils prennent des décisions concernant leurs activités commerciales avec HAGER exclusivement sur la base de critères objectifs. Les conflits d'intérêts avec les affaires privées, les activités commerciales ou autres, y compris celles des parents et d'autres personnes ou organisations liées, doivent être évités dès le début.

Éviter l'obsolescence programmée

Le cas échéant, les partenaires commerciaux doivent s'engager dans des pratiques d'écoconception et ne pas appliquer de techniques visant à réduire délibérément la durée de vie d'un produit pour augmenter son taux de remplacement.

Conformité aux lois et règlements applicables

HAGER respecte toutes les lois et réglementations locales, nationales et internationales en vigueur et applicables. Le respect de ces lois et réglementations est la base du succès de HAGER. Les infractions correspondantes peuvent causer des dommages importants et avoir de graves conséquences, tant

pour l'entreprise que pour les employés, les fournisseurs, les partenaires commerciaux et les autres parties prenantes.

HAGER ne tolère aucune violation et attend de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent les lois en vigueur, les autorités officielles.

les règlements et les règles dans la même mesure.

Contrôle des exportations et des importations

Les partenaires commerciaux sont tenus de se conformer à toutes les règles commerciales, contrôles à l'exportation, restrictions, sanctions et embargos à l'importation et à l'exportation applicables, y compris les lois, règlements et règles relatifs aux boycotts illégaux.

Concurrence et antitrust

Les partenaires commerciaux doivent se livrer à une concurrence loyale et doivent se conformer à toutes les lois applicables en matière de concurrence et d'antitrust. Ils s'engagent à promouvoir et à préserver une concurrence saine et efficace dans leur environnement commercial et doivent éviter les accords et pratiques qui ont un effet restrictif sur la concurrence, tels que la fixation des prix, la répartition des marchés ou l'abus de position dominante.

Droits généraux en matière de protection des données

HAGER attend de ses partenaires commerciaux qu'ils protègent et respectent les droits de la personne. HAGER attend de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent les réglementations et les lois applicables, en particulier la loi sur la protection des données de 1998 / Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 25 mai 2018.

Propriété intellectuelle

Au fil des années d'activité, HAGER a accumulé une valeur importante dans son portefeuille de propriété intellectuelle (PI). Cela inclut (par exemple) les droits d'auteur, les marques, les droits de conception et les brevets.

Tout accès à la propriété intellectuelle de HAGER ne sera accordé que de manière limitée et fera l'objet d'un accord séparé, qui protégera la propriété intellectuelle de HAGER et définira comment les partenaires commerciaux peuvent en bénéficier.

Protection des informations et des données

Les exigences en matière de sécurité de l'information applicables aux partenaires commerciaux en ce qui concerne les données qui leur sont confiées pendant et après leur engagement avec HAGER sont basées sur des normes internationales, telles que le Code de pratique pour la gestion de la sécurité de l'information. Les partenaires commerciaux devraient tenir compte de la nécessité de protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations. À tout moment, le niveau requis de sécurité et de contrôle de l'information à assurer par les partenaires commerciaux doit être proportionnel à la sensibilité, à la valeur et à la criticité de l'information traitée tout au long du cycle de vie de l'information.

Les partenaires commerciaux doivent protéger et faire un usage approprié des informations confidentielles. Les partenaires commerciaux se conforment à toutes les exigences contractuelles en matière de protection des données et de sécurité de l'information et ne divulguent aucune information qui n'est pas connue du grand public.

Obligations d'information

Informations sur le produit

HAGER s'engage à déployer une démarche innovante d'éco-conception de ses solutions permettant ainsi de mesurer et de réduire l'impact environnemental de nos produits tout au long de leur cycle de vie. Par conséquent, HAGER doit s'informer sur tous les risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement qui sont causés par les partenaires commerciaux et qui peuvent avoir un impact sur les solutions et les services fournis par HAGER.

Par conséquent, tous les partenaires commerciaux doivent inclure des critères environnementaux, de santé et de sécurité dans la conception des produits, l'achat des matériaux, des composants ou des produits finis nécessaires pour réduire leur impact dans ces domaines au cours de leur cycle de vie.

Substances dangereuses

Les partenaires commerciaux de HAGER doivent informer HAGER de toute présence de substances chimiques dangereuses contenues dans les produits fournis à HAGER qui pourraient être libérées pendant tout le cycle de vie des

produits. Par conséquent, cela signifie que HAGER ne devrait pas recevoir de produits susceptibles de contenir des substances interdites dans les pays de destination du produit².

Profil environnemental du produit (PEP)

La PPE, enregistrée dans le cadre du programme PEP *ecopassport*®, est une déclaration environnementale de type III selon la norme ISO 14025. Il est dédié aux produits électriques, électroniques et CVC-R.

La PPE fournit des informations fiables sur l'impact environnemental des produits grâce à des données environnementales quantifiées et multicritères obtenues à partir du calcul de l'analyse du cycle de vie.

HAGER attend de ses partenaires commerciaux qu'ils fournissent toutes les informations pertinentes nécessaires à la création de tels passeports de profil environnemental de produit.

Dépendance et risques de l'entreprise

Afin d'éviter une forte dépendance, HAGER veut éviter de représenter plus de 30 % du chiffre d'affaires de son partenaire commercial. Par conséquent, HAGER et son partenaire commercial évitent de bonne foi toute dépendance commerciale mutuelle. Cela inclut toute dépendance potentielle à savoir comment intégrer dans les solutions fournies par HAGER.

Amélioration continue

Les partenaires commerciaux doivent se sentir encouragés à aborder HAGER de manière proactive avec des idées innovantes qui contribuent à l'amélioration sociale, économique ou environnementale. HAGER apprécie l'échange ouvert de nouvelles idées et est prêt à explorer de nouvelles opportunités en collaboration avec des partenaires commerciaux.

Contact et traitement des plaintes

Les partenaires commerciaux et leurs employés peuvent utiliser le système de dénonciation de HAGER appelé *Let's talk*. pour signaler des violations de conformité, des violations

présumées ou des violations des principes du présent Code de conduite des achats. Cela peut être fait via Internet

<https://www.safecall.co.uk/en/clients/hagergroup/>

ou en utilisant l'un des numéros de téléphone suivants.

[Numéro de pays](#)

[Australie 1800 312928](#)

[Autriche 00 800 7233 2255](#)

[Belgique 00 800 72332255](#)

[Bosnie +44 191 516 7779](#)

[Brésil 0800 892 1750](#)

[Chine 4008 833 405](#)

[République tchèque 00 800 72332255](#)

[France 00 800 72332255](#)

[Allemagne 00 800 72332255](#)

[Royaume-Uni 0800 9151571](#)

[Grèce 00 800 44141966](#)

[Hongrie 00 800 72332255](#)

[Inde 000 800 440 1256](#)

[Anglais 001 803 440884](#)

[Irlande 1800 812740](#)

[Italie 00 800 72332255](#)

[Luxembourg 00 800 72332255](#)

[Malaisie 1800 220 054](#)

[Norvège 00 800 7233 2255](#)

[Pied de page 2/2](#)

[Pologne 00 800 72332255](#)

[Portugal 00 800 72332255](#)

[Roumanie 0372 741 942](#)

[Singapour 800 4481773](#)

[Slovaquie 0800 004 996](#)

[Afrique du Sud 0800 990243](#)

[Espagne 00 800 72332255](#)

[Suède 0850 252 122](#)

[Suisse 00 800 72332255](#)

[Pays-Bas 00 800 72332255](#)

[Turquie 00800 4488 20729](#)

[Ukraine 0800 502436](#)

[Émirats arabes unis 8000 4413376](#)

[États-Unis 1 866 901 3295](#)

Les politiques et règlements de HAGER définissent des responsabilités et des processus clairs pour la clarification des indices, garantissent la confidentialité et offrent la plus grande

² Cela signifie que les fournisseurs et autres partenaires commerciaux doivent se conformer au règlement 1907/2006/CE dit « REACH » modifié en

2018 par le règlement 2018/675/UE et à la directive 2017/2102/UE modifiant 2011/65/UE également appelée directive RoHS

protection possible à toutes les parties concernées.

Si vous avez des questions d'ordre général concernant le Code de conduite des achats, l'éthique et l'approvisionnement durable du Groupe Hager, veuillez contacter l'adresse suivante :

M. Denis MUNCH
Coordinateur de la conformité mondiale
Téléphone : +33 603 588 922
Courriel : Denis.Munch@hagergroup.com
132 Boulevard de l'Europe
67215 Obernai